Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212203871-20251211-2025_8_03-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 décembre 2025

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 14
Date de la convocation : 2 décembre 2025

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE ONZE DECEMBRE à dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Alain GARZUEL, MAIRE.

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) **:** GARZUEL A –VILAIN D - C CONAN - DECASTIAUX M - GRANGER E – P CONNAN - MALLEDANT G - JUHEL S – LE VOT E - KERNEC G – IMBERT-LARONZE S - M GOUJON - P RABEMANANJARA – J LE MEUR

Absents : C MORICE -

Procurations : C MORICE - à GARZUEL A

Secrétaire de séance : P CONNAN

N° : DELIB-2025-8-03

Tarifs communaux et loyers 2026

Vu les tarifs votés le 09/12/2024 à effet du 1er janvier 2025,

Il est proposé de revoir les tarifs et loyers appliqués à ce jour (voir en annexe).

Le conseil municipal invité à délibérer :

- Fixe les tarifs et loyers figurant en annexe à compter du 1er janvier 2026,

DECISION : VOTANTS : 15- VOTE : pour : 15 Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la
présente délibération transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le 18/12/2025
Liste des délibérations affichée et publiée le 12/12/2025
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Alain GARZUEL

MAIRIE DU VIEUX-MARCHE (22) COTES D'ARMOR